

DICRIM

**Document d'Information Communale
sur les Risques Majeurs**

EDITION 2021

Commune de Saint Cyr sur le Rhône



SOMMAIRE

| | |
|--|-----------|
| Edito..... | 1 |
| Les signaux d’alerte..... | 2 |
| Les bons réflexes..... | 3 |
| Les risques naturels..... | 5 |
| Inondations | 5 |
| Rupture de barrage..... | 6 |
| Mouvement de terrain..... | 7 |
| Séismes..... | 8 |
| Les risques technologiques | 9 |
| Nucléaire | 9 |
| Industriel | 10 |
| Transport de matières dangereuses | 12 |
| Les risques météorologiques | 14 |
| Tempête | 14 |
| Canicule | 15 |
| Les risques sanitaires | 16 |
| Pandémie | 16 |
| Pollution | 17 |
| Contacts utiles..... | 18 |

Edito

La commune de St Cyr sur le Rhône, comme de nombreuses communes de notre département bordées par le Rhône, est exposée à des risques naturels et technologiques : inondations, risques industriels, transports de matières dangereuses, risques sanitaires ...

Nous avons décidé d'éditer ce DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) à destination de tous les foyers Saint-Cyriens.

Ce document n'est pas seulement une réponse à la loi (voici un passage de l'article L125-2 du Code de l'Environnement : "Les citoyens ont droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis dans certaines zones du territoire, et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent"), c'est aussi et surtout le moyen d'anticiper, d'organiser une solidarité efficace entre les citoyens en cas de nécessité.

Ce guide décrit le processus d'alerte et de gestion des accidents sur notre commune. Il recense aussi quelques bons réflexes à avoir et à garder en tête.

Dans le cadre d'un plan de gestion des risques plus large, la commune de St Cyr a élaboré un PCS "Plan Communal de Sauvegarde", plan qui consiste à recenser, à analyser les risques divers encourus sur notre territoire et à mettre en place les moyens de prévention, de réaction nécessaires pour les éviter, les limiter, les gérer.

L'ambition de ce document sur les risques majeurs est de faire de chacun de nous un acteur de sa propre sécurité. Cet objectif sera atteint avec la diffusion la plus large possible de ces conseils pratiques que vous êtes invités à lire attentivement.

Conservez ce document précieusement.

Chacun de nous pourra ainsi mieux réagir, relayer l'information et se mobiliser pour affronter des situations exceptionnelles. Il nous permettra en cas d'urgence, d'accéder rapidement aux consignes et d'adopter ainsi les meilleurs réflexes.

Dans l'espoir que ce document ne soit jamais nécessaire ...

Le maire
Claudine PERROT-BERTON

Les signaux d'alerte

L'alerte

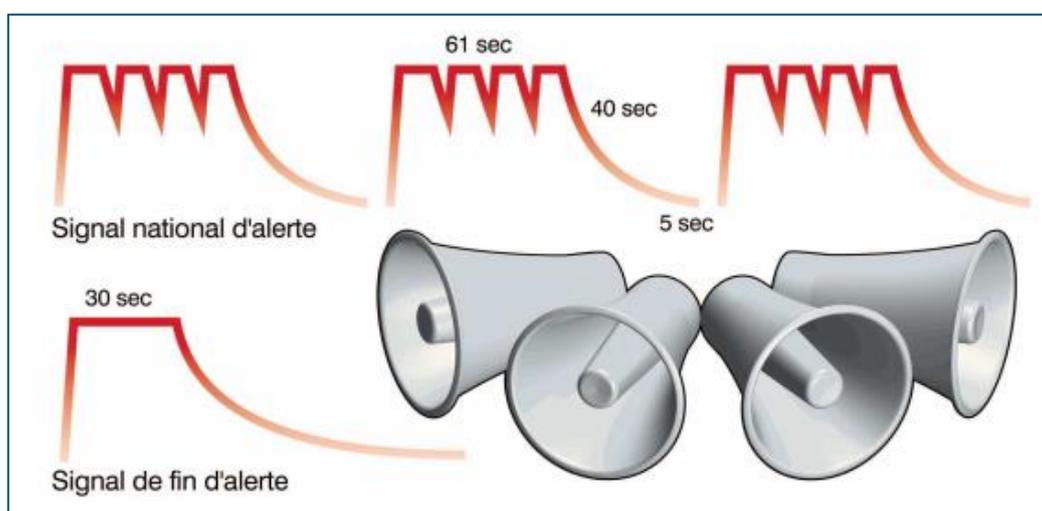
Elle a pour objectif l'annonce de manière massive d'un danger imminent, afin de pouvoir prendre toutes les mesures de protection adaptées.

Signal national d'alerte

Ces sirènes permettent de diffuser une alerte par un signal sonore. En cas de danger ou de menace grave, elles émettraient 3 signaux successifs d'une durée d'une minute et 41 secondes.

Le premier mercredi de chaque mois, à midi, les sirènes retentissent pendant une minute : c'est l'essai de fonctionnement du signal d'alerte.

Vous pouvez l'entendre en composant le numéro vert 0 800 42 73 66.



Si vous entendez ce signal d'alerte, vous devez impérativement vous mettre à l'abri et vous mettre à l'écoute de la radio qui vous communiquera :

- Les premières informations sur l'événement,
- Les consignes de protection à suivre,
- Les consignes spéciales décidées par les autorités,
- L'ordre d'évacuation, si celle-ci est décidée par les autorités.

Ce signal sonore serait, le cas échéant, relayé par l'émission d'un message d'alerte via des véhicules sonorisés, des services de secours ou directement sur votre téléphone (automate d'alerte).

Les bons réflexes

Mettez-vous rapidement à l'abri dans le bâtiment le plus proche

- Ne restez pas à l'extérieur ni dans votre véhicule.
- Fermez les portes, les volets et les fenêtres.
- Si vous le pouvez, arrêtez la ventilation, le chauffage et la climatisation, calfeutrez les ouvertures et les aérations.
- Installez-vous de préférence dans une pièce sans fenêtre. Si ce n'est pas possible, évitez de rester à côté des vitres, pour ne pas risquer d'être blessé par d'éventuels éclats de verre.
- Si vous êtes dans un logement équipé d'une pièce « confinable », utilisez-la.
- Pensez éventuellement à faire rentrer les animaux domestiques.
- Tant que l'alerte n'est pas levée, restez confiné.



Tenez-vous informé par la radio et respectez les consignes des autorités

- Informez-vous sur la situation et son évolution en écoutant la radio : France Bleu, France Info et France Inter, diffuseront des bulletins réguliers.
- Suivez également les sites internet et les comptes twitter et facebook officiels des préfectures ou de votre mairie.
- Le cas échéant, des informations pourront être diffusées par téléphone ou par des véhicules d'alerte munis de haut-parleurs.
- Ne procédez à l'évacuation que si la consigne est donnée par le préfet.



France inter : 99.8 ou 101.1 FM.



France info : 103.4 ou 105.4 FM.

N'allez pas chercher vos enfants à l'école, restez à l'abri

- Vos enfants sont mis en sécurité par leurs enseignants qui connaissent les consignes.
- En vous déplaçant, vous mettriez votre vie en danger et gêneriez les secours en encombrant les routes.



Évitez de passer des appels téléphoniques

- Les réseaux téléphoniques doivent rester disponibles pour les services de secours.
- Écoutez la conversation si l'appel ne vient pas des autorités.



Consignes complémentaires

- Évitez toute flamme ou étincelle. Ne fumez pas.
- Restez patient et occupez les enfants par des jeux calmes.
- Si vous sentez une gêne pour respirer, placez un linge humide sur le visage et respirez à travers.

Recommandations à suivre si un ordre d'évacuer est donné (uniquement sur demande du préfet).

- Rassemblez vos affaires indispensables (papiers d'identité, médicaments, argent, carte vitale) dans un sac bien fermé.
- Coupez le gaz, l'électricité et l'eau.
- Fermez les volets, les fenêtres et les portes à clef.
- Rejoignez le lieu de regroupement qui vous aura été indiqué.
- Restez à l'écoute des autorités et respectez leurs consignes délivrées à la radio (France Bleu, France Info, France Inter), ainsi que sur les sites et réseaux sociaux de la préfecture et des mairies.
- Les enfants à l'école seront conduits par les autorités dans des établissements hors de la zone à risque ; le rapprochement des familles se fera dans un deuxième temps.



Les risques naturels

Inondations

Définition

L'inondation est définie par une submersion temporaire, rapide ou lente, d'un espace habituellement hors de l'eau pouvant être habité. La crue est caractérisée par l'augmentation de la hauteur et de la vitesse d'un cours d'eau.

Quels sont les risques à Saint Cyr sur le Rhône ?

Il existe un risque d'inondation par une crue à débordement lent du Rhône. La zone impactée est limitée à la partie basse de la commune :

- Maison blanche
- Cumelle

LES BONS REFLEXES



- Annulez les sorties en extérieur, évitez les déplacements
- Prévoyez les équipements indispensables (radio à piles, réserve d'eau potable, papiers personnels, médicaments, ...)
- Informez-vous des messages météo (médias)
- En cas d'obligation de déplacement, signalez votre départ et votre destination à vos proches
- Soyez vigilants face aux chutes d'arbres ou d'objets divers
- Ne vous engagez pas sur une route inondée (à pied ou en voiture)
- Facilitez le travail des sauveteurs qui vous proposent une évacuation et soyez attentifs à leurs conseils.





Les risques naturels

Rupture de barrage

Définition

Un barrage est un ouvrage établi en travers du lit d'un cours d'eau retenant ou pouvant retenir l'eau. Le risque majeur est la rupture brutale et imprévue de l'ouvrage.

Quels sont les risques à Saint Cyr sur le Rhône ?

Le barrage de Vouglans est situé sur la rivière d'Ain, dans le département du Jura. Il appartient à un aménagement hydroélectrique concédé à EDF. Il a été construit à la fin des années 1960. C'est un des plus grands ouvrages français en béton.

Le risque, pour les barrages en béton, est la rupture brutale, par renversement ou par glissement qui entraîne alors la formation d'une onde de submersion se traduisant par une élévation brutale du niveau de l'eau à l'aval. On peut comparer une onde de submersion à un raz de marée.

La rupture totale de ce barrage et des barrages situés en aval est incluse dans le calcul de l'onde de submersion du barrage de Vouglans. Les études indiquent qu'une vague d'une hauteur de **11 mètres** par rapport au niveau du Rhône arriverait sur Saint Cyr sur le Rhône dans un délai compris **entre 10h et 20h** après la rupture du barrage.

L'habitat, les activités économiques du bas de la commune, les voies de communication toutes confondues et le Parc de Maisons Blanches pourraient être fortement touchés.

La commune de Saint Cyr sur le Rhône disposera du temps nécessaire pour procéder à l'évacuation de la zone concernée.





Les risques naturels

Mouvement de terrain

Définition

Un mouvement de terrain est un déplacement d'une partie du sol ou du sous-sol. Le sol est déstabilisé pour des raisons naturelles (la fonte des neiges, une pluviométrie anormalement forte...) ou occasionnées par l'homme (déboisement, exploitation de matériaux ou de nappes aquifères...).

Quels sont les risques à Saint Cyr sur le Rhône ?

La commune est fortement soumise à des risques d'érosion des sols, notamment sur les parcelles de vignes en forte pente ou le long de la Vézérance. Avant plantation, les terrains sont défrichés, retournés en profondeur, ce qui entraîne une certaine instabilité notamment lors d'épisodes pluvieux.

Il en résulte un fort risque de coupure des axes de transports (A7, RD 386, route du Grisard, voie ferrée...).



En cas d'éboulement

- A l'extérieur :
 - Fuyez latéralement, ne revenez pas sur vos pas
 - Gagnez un point en hauteur
 - N'entrez pas dans un bâtiment endommagé
- A l'intérieur :
 - Abritez-vous sous un meuble solide éloigné des fenêtres

En cas d'effondrement du sol

- A l'extérieur :
 - Dès les premiers signes, évacuez les bâtiments et n'y retournez pas
- A l'intérieur :
 - Eloignez-vous de la zone dangereuse
 - Rejoignez un endroit sûr
 - Ne prenez pas l'ascenseur

APRÈS

- Informez les autorités
- Coupez l'eau, le gaz et l'électricité si possible
- Ne retournez pas dans le bâtiment avant l'accord des autorités
- Après accord des autorités, évaluez les dégâts et les dangers

Les risques naturels

Séismes



Définition

Un séisme (ou tremblement de terre) correspond à une fracturation, le long d'une faille généralement préexistante. Cette rupture s'accompagne d'une libération soudaine d'une grande quantité d'énergie qui se traduit en surface par des vibrations plus ou moins importantes du sol.

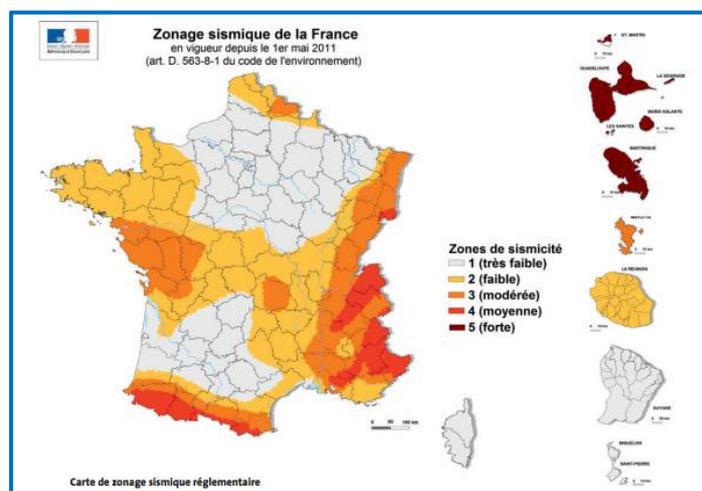
Quels sont les risques à Saint Cyr sur le Rhône ?

Sur la commune, le risque sismicité est de niveau 3 : Modéré.

LES
BONS
REFLEXES

Pendant les secousses

- Si vous êtes à l'intérieur
 - Placez-vous près d'un mur, d'une colonne porteuse ou sous des meubles solides.
 - Éloignez-vous des fenêtres.
 - Si vous êtes en voiture
 - Arrêtez-vous, ne quitter pas votre véhicule avant la fin de la première secousse.
 - Si vous êtes dans la rue
 - Éloignez-vous des bâtiments et des lignes électriques.
-
- Ne fumez pas éviter toute flamme et étincelle
 - Coupez le gaz et l'électricité pour éviter l'électrocution et les explosions.
 - Évacuez rapidement les bâtiments



Les risques technologiques



Nucléaire

Le Centre Nucléaire de Production d'Électricité (CNPE) situé sur les communes de Saint-Alban et Saint-Maurice-l'Exil, sur la rive gauche du Rhône, produit en moyenne 18 milliards de kWh par an (environ 25 % des besoins en électricité de la région Auvergne-Rhône-Alpes), à partir de 2 unités de 1300 MW chacune.

Quels sont les risques à Saint Cyr sur le Rhône ?

La commune est située à l'intérieur du périmètre de danger de 20 km qui retient le scénario d'accident nucléaire avec rejet radioactifs.



- Restez chez vous ou enfermez-vous dans le local le plus proche
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école
- Ecoutez la radio et respectez les consignes données
- Après l'alerte, agissez conformément aux consignes des autorités (consommation d'aliments, administration d'iode, ...)



**ATTENTION : PRENDRE DE L'IODE TROP TOT DIMINUE SON EFFICACITE,
ATTENDRE LES INSTRUCTIONS DU PREFET.**

| | |
|--|---|
| | Personne de plus de 12 ans 2 comprimés à dissoudre dans une boisson (eau, lait) |
| | Enfant de 3 à 12 ans 1 comprimé à dissoudre dans une boisson (eau, lait) |
| | Enfant de 1 mois à 3 ans 1/2 comprimé à dissoudre dans une boisson (eau, lait) |
| | Enfant jusqu'à 1 mois 1/4 de comprimé à dissoudre dans une boisson (eau, lait) |

Les comprimés d'iode sont à retirer en pharmacie.

Les risques technologiques

Industriel



Définition

C'est un évènement accidentel se produisant sur un site industriel (produits ou procédés dangereux), entraînant des conséquences immédiates graves pour le personnel, les riverains, les biens et l'environnement.

Quels sont les risques à Saint Cyr sur le Rhône ?

Le territoire de la commune est inclus dans le périmètre du Plan Particulier d'Intervention (PPI) de l'entreprise ADISSEO située sur la commune de Saint Clair du Rhône.

Ce site présente les risques suivants :

- Incendie / explosion
- Toxique

En cas d'accident sur ce site, une diffusion de nuage toxique est à craindre notamment si le vent du sud est présent.



ADISSEO Saint Clair du Rhône



AVANT

- Informez-vous en mairie sur l'existence ou non d'un risque
- Évaluez votre vulnérabilité par rapport au risque (distance par rapport à une installation, nature des risques)
- Connaissez bien le signal national d'alerte pour le reconnaître le jour de l'événement

Si vous êtes témoin d'un accident

- Donnez l'alerte en appelant le 18 ou le 112 (sapeurs-pompiers)
- Dans votre message d'alerte, efforcez-vous de préciser si possible :
 - Le lieu exact
 - La présence ou non de victime
 - La nature du sinistre (feu, explosion, fuite, ...)

PENDANT

• En cas de risque toxique

- Restez chez vous et calfeutrez portes et fenêtres
- Arrêtez la ventilation et réduisez le chauffage
- Conservez des linges humides afin de les appliquer sur le visage en cas de besoin

• En cas de risque d'explosion

- Evacuez les environs de l'établissement
- Regroupez-vous hors de la zone de danger
- Sortez des bâtiments sur ordre des autorités





Les risques technologiques

Transport de matières dangereuses

Définition

Le risque de Transport de Matières Dangereuses (TMD) est consécutif à un accident se produisant lors du transport de ces marchandises par voie routière, ferroviaire, aérienne, voie d'eau ou canalisation (source : DDRM Rhône).

Quels sont les risques à Saint Cyr sur le Rhône ?

De nombreux convois de TMD cheminent chaque jour sur les différents axes de transport présents sur le territoire de la commune :

- Autoroute A7
- RD 386
- Voie SNCF
- Fleuve Rhône

A noter également la présence d'une canalisation de gaz naturel sur le haut de la commune.



LES BONS REFLEXES



Si vous êtes témoin d'un accident, assurez-vous que les actions que vous mènerez seront sans danger pour vous-même et pour les autres.

- Protéger les lieux du sinistre d'un "sur-accident" éventuel par une signalisation adaptée
- Donner l'alerte en appelant le 18 ou le 112 (sapeurs-pompiers)
- Dans votre message d'alerte, efforcez-vous de préciser si possible :
 - Le lieu exact,
 - Le moyen de transport,
 - La présence ou non de victimes,
 - La présence ou non de plaques oranges sur les camions (et si possible, sans s'exposer, les numéros qu'elles comportent),
 - La nature du sinistre (feu, explosion, fuite, ...)

Si vous entendez la sirène

- Quittez la zone de l'accident
- Rejoignez le bâtiment le plus proche
- Si vous êtes loin de tout bâtiment, éloignez-vous immédiatement de la source de danger
- En cas de picotements ou d'odeur forte, respirez à travers un mouchoir mouillé
- Fermez les portes et les fenêtres
- Obturez les entrées d'air
- Arrêtez les ventilations
- Ne fumez pas
- Eloignez-vous des portes et fenêtres
- Attendez les consignes de sécurité (radios) ou la fin du signal d'alerte pour sortir
- Une fois le danger écarté, aérez les locaux



Les risques météorologiques

Tempête



Définition

Pour que le vent soit qualifié de tempête, il faut qu'il souffle à une force égale ou supérieure à 89 km/h. Néanmoins, des vitesses plus faibles peuvent quand même entraîner des désordres.

Les tempêtes ont généralement lieu en hiver voire à l'automne, quand la masse d'air froid polaire rencontre une masse d'air chaud subtropical. La violence du vent est directement liée à la différence de température entre ces deux masses.

Avec des vents violents et soufflants en rafales, plusieurs risques sont identifiés :

- Des risques pour les toitures : chute de tuiles, cheminée endommagée, antenne télé arrachée, voire toiture emportée.
- Des conséquences sur la végétation et sur les biens : arbres arrachés, objets projetés ... avec le risque d'accident de personnes et de dégradations de biens (maisons, voitures...),
- Des risques sur la circulation automobile : véhicules déportés sur les routes pouvant provoquer des accidents.
- Des risques de coupures d'électricité et de téléphone avec des conséquences pour les habitations concernées, mais aussi sur la circulation des trains (caténaires arrachées).

LES BONS REFLEXES



DÈS QUE L'ALERTE EST ÉMISE

- Rangez tous les objets susceptibles de s'envoler (chaises, tables, stores...)
- Annulez les sorties en extérieur
- Prévoyez des moyens d'éclairage de secours et faites une réserve d'eau
- Informez-vous des messages météo (médias)

PENDANT L'ALERTE

- Evitez les déplacements : restez chez vous
- En cas d'obligation de déplacement, signalez votre départ et votre destination à vos proches
- Respectez les déviations et consignes de circulation
- Facilitez le passage des engins de dégagement des routes
- Ne montez en aucun cas sur le toit de votre maison pour le dégager
- Ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol

Les risques météorologiques

Canicule



Définition

Le risque canicule est caractérisé par une période de fortes chaleurs pendant le jour et la nuit empêchant l'organisme humain de récupérer. Dangers liés à ce risque : graves complications pour la santé humaine allant jusqu'à une surmortalité.

Dispositif canicule

Le nouveau Plan National Canicule (PNC) structuré en 4 niveaux, inclut :

- Un Système d'Alerte Canicule et Santé - SACS (évaluation quotidienne des risques météo canicule, par météo france, et des risques sanitaires, par l'INVS)
- Un numéro vert « canicule info service » le 0 800 06 66 66

Le classement en niveau 3 « alerte canicule » est décidé par le Préfet. Le classement en niveau 4 « mobilisation maximale » relève d'une décision du 1er ministre.



DÈS QUE L'ALERTE EST ÉMISE

- Limitez les exercices physiques afin d'éviter les risques de déshydratation ou de coup de chaleur
- Privilégiez les endroits ombragés, rafraîchissez-vous, buvez de l'eau même sans soif
- Ne buvez pas d'alcool ni de boisson trop sucrée

PENDANT L'ALERTE

- Evitez de sortir aux heures les plus chaudes (12h-17h)
- Chez vous, faites des courants d'air aux heures les moins chaudes de la journée
- Prenez des nouvelles de vos voisins, surtout s'ils vivent seuls et s'ils sont âgés
- N'hésitez pas à aider ou à vous faire aider
- En cas de sensations de crampe, de faiblesse ou de fièvre, contactez le centre 15 (SAMU)



Les risques sanitaires

Pandémie

Définition

Une épidémie désigne une augmentation rapide de cas atteints d'une pathologie en un lieu donné à un instant donné, sans forcément donner de notion de contagiosité.

La pandémie est une épidémie touchant une part exceptionnellement importante de la population sur une vaste zone géographique.

Se laver très régulièrement les mains

Tousser ou éternuer dans son coude

Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter

**SI VOUS ÊTES MALADE
Porter un masque chirurgical jetable**

Les risques sanitaires

Pollution

Suite à l'application d'un arrêté inter-départemental paru en janvier 2011, un dispositif gradué reposant sur deux niveaux est mis en place dans le département et la métropole :

- Information et recommandation (prévention)
- Alerte (préservation)



LES
BONS
REFLEXES

POPULATIONS VULNÉRABLES OU SENSIBLES

- Evitez les sorties durant l'après-midi (13h-20h)
- Evitez les déplacements sur les grands axes routiers et à leurs abords, aux périodes de pointe (7h-10h / 17h-20h) ;
- Evitez les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions) en plein air ; celles peu intenses à l'intérieur peuvent être maintenues.
- En cas de gêne respiratoire ou cardiaque (essoufflement, sifflements, palpitations...) :
 - Prenez conseil auprès de de votre pharmacien ou de votre médecin ;
 - Prenez conseil auprès de de votre médecin pour savoir si votre traitement médical doit être adapté le cas échéant ;
 - Privilégiez des sorties plus brèves et celles qui demandent le moins d'effort.

POPULATION GÉNÉRALE

- Réduisez les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions) ; les activités à l'intérieur (dont les compétitions) peuvent être maintenues.
- En cas de gêne respiratoire ou cardiaque (essoufflement, sifflements, palpitations...), prenez conseil auprès de de votre pharmacien ou de votre médecin.

Contacts utiles

Pompiers _____ 18 / 112

SAMU _____ 15

Gendarmerie _____ 17

Météo France _____ 0899 71 02 69

ENEDIS _____ 09 726 750 69

GRDF _____ 0800 47 33 33

Mairie de Saint Cyr sur le Rhône _____ 04 74 53 19 38
_____ <http://stcyrurlerhone.fr/>

- **Préfecture du Rhône** - www.rhone.pref.gouv.fr
- **Mieux connaître les risques** - <https://www.georisques.gouv.fr/>
- **Information sur les risques industriels majeurs en Auvergne-Rhône-Alpes** - <http://macommune.prim.net/>
- **Secrétariat permanent pour la prévention des pollutions industrielles et des risques dans l'agglomération lyonnaise** - www.lyon-spiral.org